

# RAPPORT ANNUEL 2019-2020



ORDRE  
DES CHIMISTES  
DU QUÉBEC



# SOMMAIRE

Lettres de présentation .....	4
Mission, vision et valeurs .....	5
Rapport du président de l'Ordre .....	6
<b>RAPPORT DES ACTIVITÉS</b>	
Gouvernance 2019-2020 .....	8
Conseil d'administration .....	9
Comité d'enquêtes sur l'éthique et la déontologie des administrateurs du CA.....	9
Comités de gestion.....	12
Direction générale.....	13
Personnel.....	13
Ressources humaines de l'Ordre.....	13
Comité de gouvernance et d'éthique.....	14
Comité d'audit.....	15
Comité des ressources humaines.....	16
Comité de la formation .....	17
Comité des examinateurs .....	19
Comité de biochimie clinique.....	20
Reconnaissance des équivalences.....	21
Assurance de la responsabilité professionnelle .....	24
Indemnisation .....	24
Comité de révision.....	25
Comité d'inspection professionnelle .....	26
Inspection professionnelle.....	28
Bureau du syndic et direction des enquêtes et des poursuites pénales.....	31
Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc .....	32
Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic .....	32
Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires.....	35
Comité de révision sur les décisions du bureau du syndic .....	36
Conseil de discipline .....	37
Infractions en vertu du chapitre VII du Code .....	40
Renseignements généraux.....	42
Renseignements généraux sur les membres.....	43
Certificats de spécialiste.....	44
Rapport financier.....	45

# LETTRES DE PRÉSENTATION

---

**Hôtel du Parlement** — 1045, rue des Parlementaires, Québec (Québec) G1A 1A3

**François Paradis,**  
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Danielle McCann**  
Ministre de l'Enseignement supérieure et  
ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles

---

**Édifice Marie-Guyart** — 1050, rue Louis-Alexandre Taschereau, Aile René-Lévesque, 3<sup>e</sup> étage,  
Québec (Québec) G1R 5E6

**Danielle McCann**  
Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable  
de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

**Michel Alsayegh,** chimiste  
Président de l'Ordre

---

**Office des professions du Québec** — 800, place D'Youville, 10<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5Z3

**Diane Legault,**  
présidente de l'Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

**Michel Alsayegh,** chimiste  
Président de l'Ordre

# MISSION, VISION ET VALEURS

## Mission

Assurer la protection du public en surveillant la compétence de ses membres et la qualité de l'exercice professionnel.

## Vision

Protéger la vie, la santé, l'environnement et contribuer au développement durable.

## Valeurs

- L'intégrité assurant un esprit de justice et de hauts standards moraux.
- L'équité assurant le respect des droits de chacun.
- La cohérence et la transparence dans les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation.
- Le respect des individus, des partenaires et des clients.
- Le sens de l'équipe, la solidarité et l'esprit de coopération permettant une meilleure synergie.
- La volonté d'innovation assurant le dynamisme et le leadership de l'organisation.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## Un vent de changement à l'Ordre des chimistes du Québec



C'est avec le sentiment du devoir accompli que je termine ma seconde année à titre de président de l'Ordre des chimistes du Québec. Je suis très fier du travail effectué au sein du Conseil d'administration.

Une grande partie de notre énergie est consacrée à promouvoir efficacement notre mission de

protection des citoyens en vue de l'élaboration d'une nouvelle *Loi sur les chimistes professionnelle* qui permettra de mieux encadrer nos membres et notre évolution.

Le Conseil d'administration fait le suivi de la performance de l'Ordre au moyen d'indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte d'objectifs portant sur la mission, la gouvernance et la pérennité de l'Ordre ainsi que la qualité des services offerts. L'Ordre des chimistes doit d'abord remplir son mandat de protection du public et il le fait à l'aide de divers outils: vérification des compétences au moment de l'admission, formation continue, inspection, discipline, etc. Les pages qui suivent font état des nombreuses activités menées à cette fin et démontrent que l'Ordre a totalement assumé son mandat au cours de cette année, et ce, avec les moyens que lui procure son cadre budgétaire. En raison de nouvelles dispositions législatives, adoptées par l'Office des professions du Québec, l'année 2019-2020 a été l'occasion d'amorcer une révision de la gouvernance interne.

Fort des recommandations de ses comités de gouvernance, des ressources humaines et d'audit, le Conseil d'administration a pris des décisions qui ont entraîné des changements organisationnels importants au sein de la direction. Cela n'a toutefois aucunement

ralenti les grands dossiers ou empêché qu'ils soient achevés dans les temps prévus.

Nous nous sommes engagés cette année dans une orientation déterminante et avons recruté un directeur général dynamique, à l'image de l'Ordre, qui saura faire valoir la vision et les valeurs de ce dernier.

### Remerciements

Je voudrais prendre le temps de remercier les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes qui ont travaillé exceptionnellement fort cette année et qui ont eu à prendre des décisions stratégiques, ébranlant au passage le statu quo. Je tiens aussi à remercier la nouvelle direction générale qui s'affaire aux différents chantiers en cours et qui se penche sur les meilleures façons d'assister le Conseil d'administration dans son mandat de protection du public tout en répondant aux nouvelles exigences imposées, entre autres, par l'Office des professions du Québec.



**Michel Alsayegh**, chimiste  
Président de l'Ordre

# RAPPORT DES ACTIVITÉS



# GOUVERNANCE 2019-2020

Le président de l'Ordre des chimistes du Québec, monsieur Michel Alsayegh, a été élu le 12 avril 2018 pour un mandat de deux ans, au suffrage des administrateurs élus. Il a aussi été nommé représentant au Conseil interprofessionnel du Québec.

## Présidence

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉSIDENT EN POSTE AU 31 MARS	
Genre (a. 78.1)	Homme
Âge au moment de sa plus récente élection (a. 77.1)	Plus de 35 ans
Date d'entrée en fonction de son plus récent mandat	2018-04-12
Mode de son élection (a. 64)	Suffrage des administrateurs du CA
Nombre de mandats terminés au 31 mars (a. 63, al. 1)	1
Durée du mandat à la présidence (en années)	2
Rémunération globale – au dollar près	43 378 \$
Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectué pour l'Ordre – à une décimale près	12

## Conseil d'administration - Administrateurs

NOM	ÉLU	NOMMÉ	RÉGION	ÉLECTION / NOMINATION	ASSIDUITÉ	RÉMUNÉRATION GLOBALE
Alsayegh, Michel	X		Ouest	Élu le 26 mars 2015, Nommé le 10 mars 2016	20/21	Voir dans liste des employés
Boivin, Benoit		X		Nommé le 10 mars 2016, Renommé le 15 avril 2019	20/21	
Bouhid, Rachida		X		Nommée le 7 avril 2016, Renommée le 22 mars 2018 Démission 24 janvier 2020	16/21	
Collin, Guy	X		Est	Élu le 29 mars 2001, Réélu le 25 février 2016	21/21	Bénévole
Corriveau, Pierre	X		Ouest	Élu le 29 mars 2018	11/21	Bénévole
Daghrir, Rimeh	X		Ouest	Élue le 30 mars 2017, Réélue le 20 février 2020	17/21	Bénévole
Diamond, Nathalie				Nommée par l'Office des professions le 24 janvier 2020	4/4	Bénévole
Gendron, Julie	X		Ouest	Élue le 29 mars 2018	17/21	Bénévole
Miousse, Danielle	X		Ouest	Cooptée le 4 juillet 2019 Réélue le 20 février 2020	13/15	Bénévole
Proulx, François	X		Est	Élu le 29 mars 2018	20/21	Bénévole

## Séances

	NOMBRE
Ordinaires	9
Extraordinaires	12

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Composition du Conseil d'administration au 31 mars

	NOMBRE
Administrateurs en poste (en incluant le président et les administrateurs nommés par l'Office des professions) [champ de référence à la validation des calculs]	9
Postes d'administrateurs vacants parmi les membres de l'ordre	0
Postes d'administrateurs vacants parmi les administrateurs nommés par l'Office	0

## Composition du Conseil d'administration au 31 mars selon le genre (a. 78.1)

	NOMBRE
Femmes	4
Hommes	5
Total des administrateurs en poste au 31 mars	9

## Composition du Conseil d'administration au 31 mars selon le groupe d'âge (a. 77.1)

	NOMBRE
Âgés de 35 ans ou moins au moment de sa plus récente élection ou nomination	1
Âgés de plus de 35 ans au moment de sa plus récente élection ou nomination	8
Total des administrateurs en poste au 31 mars	9

## Composition du Conseil d'administration au 31 mars selon que les administrateurs soient membres de l'ordre ou nommés par l'Office (a. 78)

	NOMBRE
Élus ou nommés parmi les membres de l'ordre	7
Nommés par l'Office des professions	2
Total des administrateurs en poste au 31 mars	9

## COMITÉ D'ENQUÊTES SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CA

Renseignements exigés à partir du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel* (C-26, r. 6.1) en vertu de l'article 12, 4<sup>e</sup> alinéa, paragraphe 6, sous-paragraphe b et article 12.0.1 du *Code des professions*

**Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune dénonciation n'a été reçue ni aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de l'application du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel.**

## Principales résolutions adoptées

1. Désignation d'un représentant, d'un délégué et d'un substitut de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec
2. Admissions (permis de plein droit, permis de chimistes à l'entraînement, permis temporaires, certificats de spécialistes)
3. Radiations du tableau de l'Ordre au 31 mars 2019
4. Composition des comités du CA (gouvernance et éthique, vérification et ressources humaines)
5. Adoption du budget 2019-2020
6. Adoption du programme d'inspection professionnelle 2019-2020
7. Renouvellement du mandat du président et secrétaire du comité de la formation
8. Approbation d'un mandat afin d'engager une firme externe spécialisée en matière de relations de travail
9. Nomination d'un syndic ad hoc
10. Renouvellement du mandat du président et membre du comité des examinateurs
11. Modification de la date de la tenue de l'AGA 2019
12. Lancement d'un appel d'offres pour l'audit des états financiers pour l'année 2019-2020
13. Adoption des états financiers audités 2018-2019
14. Adoption de la déclaration de services aux citoyens
15. Embauche de deux nouveaux inspecteurs professionnels
16. Renouvellement du mandat d'un membre du comité des examinateurs
17. Cooptation d'un administrateur
18. Modification de la composition des comités de gouvernance
19. Mandat de recherche de candidats pour remplir les fonctions de directeur général et secrétaire de l'Ordre
20. Embauche d'une secrétaire intérimaire de l'Ordre
21. Remplacement du président du comité des ressources humaines
22. Proposition de cotisation 2020-2021
23. Rémunération du président du Conseil d'administration pour l'exercice 2020-2021
24. Adoption des prévisions budgétaires 2020-2021
25. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2019-2020
26. Radiation pour non-paiement du solde de la cotisation 2019-2020
27. Autorisation de poursuite pénale
28. Adoption du Guide de transport et de conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale
29. Autorisation de demande de perquisition
30. Approbation d'appui financier pour le projet Attraction chimique
31. Renouvellement du mandat de la secrétaire du conseil de discipline
32. Modifications aux politiques de gouvernance no 6 et no 7 sur les rôles des officiers et du pdg
33. Modifications à la politique de gouvernance no 12 sur les comités de l'ordre
34. Changement de nom du comité de vérification pour comité d'audit
35. Adoption de la politique no 27 sur la rémunération du directeur général et secrétaire
36. Adoption des recommandations du comité des ressources humaines pour l'embauche, la rémunération et la durée de la période de probation du directeur général et secrétaire de l'Ordre
37. Autorisation spéciale d'exercer
38. Approbation du contrat d'embauche du directeur général et secrétaire de l'Ordre
39. Autorisation d'admission malgré une déclaration d'infraction criminelle
40. Retrait du tableau de l'Ordre
41. Nomination à la présidence du comité de biochimie clinique
42. Adoption d'une proposition de règlement sur l'organisation de l'Ordre et les élections à son conseil d'administration
43. Adoption de la version modifiée de la politique no 12 sur les comités de l'Ordre
44. Renouvellement du contrat d'une inspectrice
45. Adoption du Règlement sur l'organisation de l'ordre des chimistes du Québec et les élections à son conseil d'administration
46. Prolongation du mandat de la secrétaire par intérim
47. Adoption de l'augmentation des cotisations pour l'exercice 2020-2021
48. Détermination des attentes et objectifs du directeur général
49. Nomination d'un membre au comité de biochimie clinique
50. Nominations au comité des examinateurs
51. Nomination au comité de révision
52. Refus de soutien financier du projet Mini-labo
53. Approbation du choix du fournisseur du logiciel de base de données pour le tableau des membres
54. Approbation d'un plan d'action visant à arrimer la structure administrative de l'Ordre avec la vision stratégique du Conseil d'administration
55. Renouvellement de mandat au comité de la formation
56. Modification des frais de réinscription pour le renouvellement 2020-2021
57. Autorisation d'embauche d'une nouvelle ressource administrative
58. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour les élections 2020
59. Désignation des délégués au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'exercice 2020-2021
60. Prolongation de la période de paiement de la cotisation 2020-2021
61. Élection à la présidence du Conseil d'administration
62. Approbation de mesures d'urgence pour assurer la pérennité de la gouvernance de l'Ordre
63. Détermination de la durée des mandats des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
64. Autorisation de poursuites pour exercice illégal de la profession de chimiste visant une entreprise et un individu
65. Destruction des documents liés au processus d'embauche du directeur général
66. Adoption du budget pour l'exercice 2020-2021
67. Suspension des frais de réinscription jusqu'au 30 juin 2020

---

## Résolutions du Conseil d'administration ou du comité exécutif

Résolutions adoptées par le Conseil d'administration, par le comité exécutif ou par tout comité dont des pouvoirs y ont été délégués à cette fin à la suite des recommandations du conseil de discipline ou celles du comité d'inspection professionnelle.

**Aucune recommandation du conseil de discipline n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.**

**Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle ou du conseil de discipline à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre mesure n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.**

## Formation des administrateurs relative à leurs fonctions (a. 62.0.1, par. 4°)

Activités de formation suivies, au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice précédent, par les administrateurs du CA, en poste au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN POSTE		
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE	TOTAL
Rôle d'un Conseil d'administration	8	1	9
Gouvernance et l'éthique	8	1	9
Égalité entre les femmes et les hommes	8	1	9
Gestion de la diversité ethnoculturelle	8	1	9

# COMITÉS DE GESTION

## Comité exécutif

L'Ordre n'a pas formé de comité exécutif au cours de l'exercice. (a. 96)

## Comité de gouvernance et d'éthique

	NOMBRE
Nombre de personnes composant le comité au 31 mars (au total)	3
Nombre de personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs nommés	1
Nombre de réunions tenues <u>au cours de l'exercice</u>	8

## Comité des ressources humaines

	NOMBRE
Nombre de personnes composant le comité <u>au 31 mars</u> (au total)	4
Nombre de personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs nommés	1
Nombre de réunions tenues <u>au cours de l'exercice</u>	11

## Comité d'audit

	NOMBRE
Nombre de personnes composant le comité <u>au 31 mars</u> (au total)	4
Nombre de personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs nommés	1
Nombre de réunions tenues <u>au cours de l'exercice</u>	9

# DIRECTION GÉNÉRALE

## Rémunération globale du directeur général

DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL AU 4 JUILLET 2019	DEPUIS LE 4 NOVEMBRE 2019
Martial Boivin, chimiste Directeur général et secrétaire de l'Ordre	Patrick D. Paquette, microbiologiste agréé, biochimiste Directeur général
Rémunération globale de la direction générale : 168 345 \$	

# PERSONNEL

## Liste du personnel de l'Ordre et leur fonction

Composition du siège social de l'Ordre au 31 mars 2020 était de 5,8 employés équivalent à temps plein détaillée comme suit :

**Michel Alsayegh**, chimiste, président de l'Ordre

**Patrick D. Paquette**, microbiologiste agréée, biochimiste, directeur général

**Johanne Boucher**, trad. a., secrétaire de l'Ordre par intérim

**Johanne Côté**, coordonnatrice administrative, accès à la profession et service à la clientèle

**Nancy Dolan**, adjointe à la direction et aux affaires professionnelles

**Claude Chartrand**, chimiste, syndic et directeur des enquêtes et des poursuites pénales

**Stéphane Bélisle**, chimiste, syndic adjoint

**Domenico Sarro**, chimiste, enquêteur

**Viviane Dewyse**, chimiste, directrice de l'amélioration de l'exercice, inspectrice en chef et présidente et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

**Aïda Naguib Riad**, chimiste, inspectrice

**Mélanie Labonte-Côté**, chimiste, inspectrice

**David Rousseau**, chimiste, inspecteur

# RESSOURCES HUMAINES DE L'ORDRE

Composition du siège social de l'Ordre au 31 mars (incluant le directeur général et, s'il y a lieu, le secrétaire de l'Ordre, le bureau du syndic et les inspecteurs)

	NOMBRE
Employés équivalents à temps complet	5,8
Heures par semaine déterminant le statut de temps complet au sein de l'ordre	35

## Assemblée générale annuelle

<b>Date de l'assemblée générale annuelle tenue au cours de l'exercice</b>	2019-09-20
---	------------

## Assemblées générales extraordinaires tenues au cours de l'exercice (a. 106)

	NOMBRE
Assemblées générales extraordinaires tenues au cours de l'exercice	0

# COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

## Composition

Le comité de gouvernance et d'éthique (CGE) a pour but d'aider le Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec (CA) à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière de gouvernance et d'éthique. Les membres du CGE sont :

- **François Proulx**, chimiste, membre élu du CA et président du CGÉ
- **Benoît Boivin**, FCPA, FCA, membre du CA nommé par l'Office des professions du Québec
- **Guy Collin**, chimiste, membre élu du CA

Le président de l'Ordre ainsi que son directeur général sont conviés à toutes les rencontres du CGE.

## Dossiers de l'année 2019-2020

Durant l'année 2019-2020, les principaux dossiers du CGE ont été :

- Révision de la politique sur les comités du CA. Cette politique a été adoptée par le CA en septembre 2019;
- Modification des documents administratifs du CA;
- Conception et rédaction de la déclaration de services aux citoyens (DSC). La DSC a été adoptée par le CA le 4 juillet 2019;
- Gestion des risques de l'organisation. Pour donner suite à un premier audit réalisé dans l'année financière 2018-2019, le comité s'est penché sur d'autres risques de l'organisation : la formation et l'inspection. Ce dossier est toujours en cours.
- Exercice de planification stratégique. L'actuel Plan stratégique de l'OCQ arrivera à son terme en mars 2021. Le CGE a donc commencé une réflexion pour le futur Plan stratégique de l'OCQ 2021-2024.

- Rédaction du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des chimistes du Québec et les élections à son Conseil d'administration*. Ce règlement a été adopté par le gouvernement du Québec et est entré en vigueur en janvier 2020.
- Travail sur le Code de déontologie et les règles d'éthique des membres du CA.
- Rédaction du profil de compétences des administrateurs nommés par l'Office des professions du CA. Ce document a été adopté par le CA le 5 décembre 2019.

## Conclusion

L'année 2019-2020 a été une période de travail intense pour le CGE qui s'est réuni à huit reprises. Les travaux réalisés ont notamment permis à notre organisation de se conformer à la Loi 11 (*Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*) dans les délais impartis. Le CGE s'est aussi penché sur la documentation du CA, la révision de politiques administratives ainsi que sur la déclaration de services aux citoyens.

L'année 2020-2021 s'annonce riche en réalisations, car elle verra l'arrivée d'un nouveau Plan stratégique pour l'Ordre.

J'en profite pour remercier les membres du CGE pour leur disponibilité et leur immense travail.

**François Proulx**, chimiste  
Président du Comité de gouvernance et d'éthique et  
administrateur de l'Ordre des chimistes du Québec

---

# COMITÉ D'AUDIT

## Composition

Le comité d'audit (CAU) a pour but d'aider le conseil d'administration (CA) dans ses rôles de pilotage stratégique, de surveillance effective et de suivi en matière de processus financier, de gestion des risques et des contrôles, d'évaluation de la performance, de reddition de comptes et d'audit.

- **Julie Gendron**, chimiste, membre élue du CA et présidente du CAU
- **Benoît Boivin**, FCPA, FCA, membre du CA nommé par l'Office des professions du Québec
- **Rachida Bouhid**, membre du CA nommée par l'Office des professions du Québec (jusqu'en janvier 2020)
- **Pierre Corriveau**, chimiste, membre élu du CA
- **Rimeh Daghrir**, chimiste, membre élu du CA

Le président de l'Ordre ainsi que son directeur général sont conviés à toutes les rencontres du CAU.

## Dossiers de l'année 2019-2020

Durant l'année 2019-2020, les principaux dossiers du CAU ont été :

- l'examen périodique des résultats et le suivi budgétaire;
- la recommandation au CA de l'approbation du cadre budgétaire et du budget annuel;
- la recommandation au CA du montant de la cotisation annuelle des membres;
- la gestion du processus d'appel d'offres pour le choix de l'auditeur;
- l'examen avec l'auditeur externe, des états financiers de l'OCQ et des commentaires suite à l'audit des états financiers;
- l'amorce de la révision de la Politique de placement de l'OCQ.

## Remerciements

Le Conseil d'administration remercie Mme Rachida Bouhid pour sa contribution au comité d'audit.

## Conclusion

L'année financière 2019-2020 a été une période de travail soutenue pour le CAU qui s'est réuni à neuf reprises. Les travaux réalisés ont notamment permis de changer d'auditeur financier tel que recommandé dans les bonnes pratiques.

L'année 2020-2021 permettra entre autres au CAU de réfléchir à une nouvelle politique sur les placements.

J'en profite pour remercier les membres du CAU pour leur disponibilité et leur immense travail.

**Julie Gendron**, chimiste  
Présidente du Comité d'audit et  
administratrice de l'Ordre des chimistes du Québec

---

# COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

## Composition

Le comité des ressources humaines (CRH) a pour but d'aider le conseil d'administration (CA) à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière de ressources humaines. Les membres du CRH étaient :

- **Danielle Miousse**, chimiste, membre élue du CA et présidente du CRH
- **Rachida Bouhid**, membre du CA nommée par l'Office des professions du Québec (jusqu'en janvier 2020)
- **Guy Collin**, chimiste, membre élu du CA
- **François Proulx**, chimiste, membre élu du CA
- **Pierre Corriveau**, chimiste, membre élu du CA

Le président de l'Ordre ainsi que son directeur général sont conviés à toutes les rencontres du CRH.

## Dossiers de l'année 2019-2020

Durant l'année 2019-2020, les principaux dossiers du CRH ont été :

- Tout le processus menant à l'embauche du nouveau directeur général de l'Ordre des chimistes du Québec.
- Le début des rencontres de négociation de la première convention collective des employés permanents de l'Ordre.

## Remerciements

Le Conseil d'administration remercie Mme Rachida Bouhid pour sa contribution au comité des ressources humaines.

## Conclusion

L'année financière 2019-2020 a été l'amorce d'une période de travail intense pour le CRH qui s'est réuni à onze reprises. Les travaux réalisés ont notamment permis à notre organisation de se doter d'un nouveau directeur général entré en fonction en novembre 2019.

L'année 2020-2021 s'annonce un peu plus tranquille, mais sera marquée, entre autres, par la signature de la première convention collective des employés permanents de l'Ordre.

J'en profite pour remercier les membres du CGE pour leur disponibilité et leur immense travail.

**Danielle Miousse**, chimiste  
Présidente du Comité des ressources  
humaines et administratrice  
de l'Ordre des chimistes du Québec

---

# COMITÉ DE LA FORMATION

## Composition

En cours d'année 2019-2020, le comité de la formation de l'Ordre des chimistes du Québec s'est réuni à trois occasions. En début d'année, ce comité était constitué de :

- **Guy Collin**, chimiste, membre élu du CA et président et secrétaire du Comité de formation
- **François Brouillette**, professeur, département de chimie, biochimie et physique, UQTR, nommé par le BCI.
- **Dominic Larivière**, professeur, département de chimie, Université Laval, nommé par le BCI
- **Christian Linard**, biochimiste clinique et professeur à l'UQTR (jusqu'au 13 février 2020)
- **Marie-Claude Riopel**, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

## Résumé des activités

En aval des travaux réalisés par le comité des examinateurs de l'OCQ, le comité a terminé les travaux amorcés en 2017. Ce chantier avait pour but de mettre à jour la connaissance que l'Ordre avait des programmes universitaires de baccalauréat qui jouxtent ceux de la chimie et dont la formation pourrait être équivalente à celle acquise par les titulaires de diplômes reconnus par le gouvernement, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. L'objectif poursuivi est éventuellement d'adopter et de recommander au Conseil d'administration de l'Ordre une liste de programmes de B. Sc. offerts dans diverses universités de la province de Québec, programmes devant être jugés équivalents à ceux inclus dans le règlement invoqué ci-dessus.

## Remerciements

Le Conseil d'administration remercie Dr. Christian Linard, biochimiste clinique, pour sa contribution au comité de la formation

## Conclusion

Constatant l'évolution rapide et importante des sciences et de la technologie, évolution qui a son corollaire dans le contenu et la dispensation des programmes universitaires et compte tenu des accords de mobilité professionnels mis en place au cours de la décennie, le comité a recommandé à l'Ordre de revoir l'article 2 du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'ordre des chimistes du Québec* de manière à ce qu'il reflète les exigences de la pratique et qu'il soit conforme aux exigences inscrites dans les accords de mobilité.

**Guy Collin**, chimiste  
Président et secrétaire du Comité de la formation.

# COMITÉ DE LA FORMATION

## Programmes d'études dont le diplôme donne droit aux permis et, s'il y a lieu, aux certificats de spécialistes de l'ordre

Nombre de programmes d'études, incluant s'il y a lieu les attestations d'études collégiales, donnant accès aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et, s'il y a lieu, aux certificats de spécialistes de l'ordre professionnel au 31 mars (selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*)

	NOMBRE
Programmes d'études dont le diplôme donne droit aux permis ou, s'il y a lieu, aux certificats de spécialiste au 31 mars : c. C-26, r.1.1	24

## Réunions du comité

Réunions tenues par le comité de la formation au cours de l'exercice

	NOMBRE
Réunions tenues	3

## Examen de la qualité de la formation

Programmes d'études ayant fait l'objet d'un examen de la qualité de la formation

	NOMBRE
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	1
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	0
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	1
Avis positifs	1
Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0

# COMITÉ DES EXAMINATEURS

## Composition

Le comité des examinateurs était composé de cinq membres nommés par le Conseil d'administration.

- **Christian Linard**, biochimiste clinique et président du Comité des examinateurs (jusqu'au 13 février 2020)
- **Hothaifa Al Dabbagh**, chimiste
- **François Brouillette**, chimiste (jusqu'au 17 mars 2020)
- **Maurice Côté**, chimiste
- **Marcellin Fotsing Kamte**, chimiste

Le mandat principal du comité a été adapté au cours des dernières années afin de répondre efficacement à la demande croissante et aux enjeux de la mobilité en découlant. Le comité est appelé à examiner le processus d'évaluation qui a trait aux entités moléculaires et présente ses conclusions et ses recommandations au Conseil d'administration le cas échéant.

L'évaluation individuelle des diplômes et des formations équivalentes est confiée à des membres du comité en fonction de la demande. Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre le cas échéant.

## Activités des membres du comité et du secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2019-2020, au total 143 demandes de reconnaissance d'équivalence ont été adressées à l'Ordre des chimistes du Québec. Les membres du comité ont analysé 53 demandes dont le diplôme ne donne pas ouverture au permis. Pour sa part, le secrétaire de l'Ordre a validé 90 demandes en application de l'article 184 du Code des professions.

## Remerciements

Le Conseil d'administration remercie tous les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Les membres du comité remercient également Dr. Christian Linard et M. François Brouillette pour leur contribution au comité des examinateurs ainsi que Mme Johanne Côté pour son chaleureux accueil et pour son travail consciencieux dans la préparation des dossiers.

**Michel Alsayegh**, chimiste  
Président de l'Ordre

---

# COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE

## Composition

- **Sébastien Lavoie**, biochimiste clinique (depuis le 23 octobre 2019)
- **Marie-Josée Champagne**, biochimiste clinique et présidente du Comité de biochimie clinique (jusqu'au 16 septembre 2019)
- **Liz-Ann Gilbert**, biochimiste clinique
- **Marie-Hélène Levesque**, biochimiste clinique
- **Michaël Lehoux**, biochimiste clinique (depuis le 5 décembre 2019)

Enfin, une réunion téléphonique a eu lieu le 30 avril 2020 afin de procéder à l'évaluation des dossiers des candidats pour l'attribution des bourses de formation en biochimie clinique du MSSS pour l'automne 2020. Cinq candidatures ont été jugées conformes, ont été évaluées et notées et le classement a été transmis aux responsables du programme d'études à l'Université de Montréal. Les cinq candidats ont été convoqués pour des entrevues qui se sont déroulées le 25 juin 2020 au CHUM. Suite aux entrevues, les cinq candidats ont été retenus et seront avisés sous peu. L'octroi des bourses est toutefois conditionnel à l'approbation par le Conseil du Trésor au début de l'automne 2020.

## Activités du comité

Pour l'exercice 2019-2020, plusieurs événements sont venus chambouler les activités du Comité de biochimie clinique. Le comité tient à remercier Dre Marie-Josée Champagne, biochimiste clinique, qui a quitté le comité à la fin de son dernier mandat de présidente. Le comité félicite Dre Champagne pour le travail qu'elle a accompli durant ses 14 années de présidence. Le comité remercie également Dr. Michaël Lehoux, biochimiste clinique, qui s'est joint au comité comme nouveau membre.

La crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 a perturbé les activités du comité au printemps 2020. Celui-ci s'est toutefois réuni de façon informelle via des plateformes de réunions virtuelles pour coordonner ses activités. Par ailleurs, des travaux conjoints avec le comité de certification de l'OCQ ont débuté (réunion téléphonique le 4 janvier 2020) afin de travailler au maintien de l'harmonisation découlant de l'entente entre l'OCQ et l'ACBC malgré le changement de format de l'examen écrit de l'automne 2019.

**Sébastien Lavoie**, biochimiste clinique  
Président du Comité de biochimie clinique

# RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

## Reconnaissance des équivalences aux fins de la délivrance d'un permis

Les renseignements suivants concernent également les demandes adressées à un organisme tiers, délégué par l'ordre, responsable d'une partie ou de la totalité du processus de reconnaissance des équivalences aux fins de la délivrance d'un permis.

### Situation de l'ordre au regard du traitement des demandes de reconnaissance des équivalences :

L'ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences.

**Les données suivantes concernent :** celles de l'ordre uniquement.

## Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis

### Personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation (a. 93, par. c et c.7)

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENU		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC	HORS DU CANADA
Demandes <u>pendantes</u> au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes <u>reçues</u> au cours de l'exercice	nd	nd	nd
Demandes ayant fait l'objet, <u>au cours de l'exercice</u> , d'une reconnaissance <u>entière sans condition</u> (incluant les demandes pendantes)	73	1	49
Demandes ayant fait l'objet, <u>au cours de l'exercice</u> , d'une reconnaissance <u>partielle</u> (incluant les demandes pendantes)	20	0	0
Demandes <u>refusées</u> au cours de l'exercice (en incluant les demandes pendantes)	nd	nd	nd
Demandes <u>pendantes</u> au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	nd	nd	nd

### Personnes concernées par des exigences complémentaires imposées\* au regard des demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENU		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC	HORS DU CANADA
Un ou des cours	0	0	0
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences imposées (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

## Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste (a. 62.0.1, par. 5°)

Activités de formation suivies par les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	1	13
Égalité entre les femmes et les hommes	1	13
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	13

## Reconnaissance des équivalences aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

Les renseignements suivants concernent également les demandes adressées à un organisme tiers, délégué par l'ordre, responsable d'une partie ou de la totalité du processus de reconnaissance des équivalences aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste.

### Situation de l'ordre au regard du traitement des demandes de reconnaissance des équivalences :

L'ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences.

**Les données suivantes concernent :** celles de l'ordre uniquement.

## Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

### Personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation (a. 93, par. c et c.1)

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENU		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC	HORS DU CANADA
Demandes <u>pendantes</u> au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes <u>reçues</u> au cours de l'exercice	3	1	0
Demandes ayant fait l'objet, <u>au cours de l'exercice</u> , d'une reconnaissance <u>entière sans condition</u> (incluant les demandes pendantes)	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, <u>au cours de l'exercice</u> , d'une reconnaissance <u>partielle</u> (incluant les demandes pendantes)	3	1	0
Demandes <u>refusées</u> au cours de l'exercice (en incluant les demandes pendantes)	0	0	0
Demandes <u>pendantes</u> au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	0	0	0

**Personnes concernées par des exigences complémentaires imposées au regard des demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENU		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	0	0	0
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences imposées (à préciser au rapport annuel)	3	1	0

**Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un certificat de spécialiste**

L'ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

RÉVISION DES DÉCISIONS SUR LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE (A. 93, PAR. C.1)

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

RÉVISION DES DÉCISIONS SUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES COMPÉTENCES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE (A. 93, PAR. C.2)

L'ordre a un règlement en application du paragraphe *c.2*) de l'article 93 du *Code des professions*, mais aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance mutuelle des compétences n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

# ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

## Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

Répartition des membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars et montants prévus de la garantie selon le moyen de garantie (a. 93, par. d)

Moyen de garantie	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'ordre (a. 86.1)	0	0 \$	0 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'ordre (régime collectif)	2992	100 000 \$	200 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	1680	250 000 \$	500 000 \$
Autre couverture (à préciser au rapport annuel)	0	0 \$	0 \$
Cautionnement ou autre garantie	0	0 \$	0 \$
Dispenses (exemptions)	1312		

## Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant au sein de sociétés

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions* imposant aux membres de l'ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

## Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic, au cours de l'exercice, de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic	0

## Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'ordre n'a pas constitué un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour ses membres.

# INDEMNISATION

L'ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres en application de l'article 89 du *Code des professions*.

---

# COMITÉ DE RÉVISION

## Composition

- **François P. Granger**, chimiste, président du Comité de révision
- **Benoit Boivin**, FCPA, FCA, membre du CA nommé par l'Office des professions
- **Antoine Courdi**, chimiste
- **Samaher Chekir**, chimiste
- **Diane Elodie Djoumessi Lekeufack**, chimiste
- **Michel Ringuet**, chimiste

Le comité de révision a été créé par le législateur afin de permettre aux plaignants de faire réviser une décision du syndic de l'Ordre de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre. Ceci permet, entre autres, d'éviter la judiciarisation des demandes d'enquêtes sur les membres. (art. 123.3 à 123.5 du *Code des professions*).

Le Comité se réunit en banc de 3, à chaque fois qu'une demande de révision est adressée au Comité ou au bureau du Syndic.

Ce comité émet un avis, dans les 90 jours, qui ne peut être que de trois possibilités :

- 1° Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline ;
- 2° suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte ;
- 3° conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

En aucune façon, le comité n'est censé justifier son avis. Dans le tableau annexé, vous y verrez que, cette année, l'avis n°2 a été remis au Syndic et au plaignant.

Les membres du comité de révision des plaintes ont été nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre et qu'ils soient ici remerciés d'avoir accepté cette charge.

Nous remercions le Conseil d'administration pour la confiance qu'il nous a témoignée cette année.

**François P. Granger**, chimiste,  
Président du Comité de révision

# COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## Composition :

Le comité est formé de sept (7) membres nommés par le Conseil d'administration parmi les chimistes inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins trois (3) ans. Pour l'assister dans ses démarches, le comité peut compter sur une liste d'inspecteurs nommés par le Conseil d'administration.

- **Viviane Dewyse**, chimiste, présidente et secrétaire du comité d'inspection professionnelle
- **Joseph Binhas**, chimiste
- **Jean-Pierre Blouin**, chimiste (depuis le 9 mai 2019)
- **Laurentiu Vasile Ciochina**, chimiste
- **Djillali Kashi**, chimiste
- **Mélanie Labonté-Côté**, chimiste,
- **Gaston Lalumière**, biochimiste clinique

## Mandat du comité

Les fonctions du comité sont définies à l'article 112 du *Code des professions*. Il s'agit de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres ainsi que des inspections portant sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre dans le cadre de la protection du public. Les inspecteurs sont tous membres de l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité fait rapport au Conseil d'administration sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées. De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116 du *Code des professions*. Le comité d'inspection professionnelle fait annuellement au Conseil d'administration un rapport général sur ses activités.

## Réunions du comité

Le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq (5) réunions. En plus des activités statutaires récurrentes, mentionnons notamment le suivi sous forme statistique de la mise en œuvre de la grille d'inspection professionnelle de type « ISO ».

## Programme de surveillance annuelle de la profession

Le programme existe depuis maintenant trente-trois ans. La surveillance de l'exercice de la profession est quinquennale pour un membre. En effet, chaque année, environ le cinquième des membres est appelé à remplir l'autoévaluation (la grille) d'inspection professionnelle. Pour la période visée, les membres dont les numéros se terminaient par 3 ou 4 ont eu à s'évaluer dans le cadre du programme de surveillance annuelle ce qui représentait 406 membres. De plus, 9 membres qui ont réintégré l'Ordre après plus de trois années d'absences au tableau ont aussi fait l'objet du programme.

Selon les critères de sélection adoptés par le Conseil d'administration dans le programme publié annuellement, quelque cent quatorze (114) membres ont été sélectionnés pour inspection dans leur lieu de travail.

À la demande de l'Ordre et suite à l'étude statistique du programme d'inspection réalisée par le Service de Consultation en Analyses de Données (SCAD) de l'UQAM, environ une cinquantaine de membres (soit 15 %, voir section Développement ci-dessous) ont été choisis aléatoirement, ajoutés au groupe recevant le questionnaire et ensuite, tous informés d'une visite d'inspection. C'est ainsi qu'autant que 114 inspections ont été réalisées, ce qui est le double par rapport aux années précédentes.

Au 31 mars 2020, tous les 114 membres avaient été inspectés. Il est important de mentionner que les inspections se complètent maintenant, et ce depuis les trois dernières années, à l'intérieur de la même année telle que le processus d'inspection le stipule, sauf exception.

Le comité a analysé les rapports de vérification(s) découlant des visites d'inspection et assuré les suivis nécessaires.

La synthèse de ces suivis démontre que dans 60 % et 45 % des cas, les manquements se situent au niveau de la signature professionnelle et de la santé et sécurité. Ce qui, tout comme au cycle précédent, était les deux mêmes éléments les moins performants.

Enfin, certains manquements au niveau de la sécurisation des dossiers ont également été notés dans 16 % des cas.

De plus, les résultats du groupe choisi aléatoirement semblent indiquer deux fois plus de manquements au niveau du système qualité et de la validation des méthodes que le groupe défini au programme d'inspection habituel. Ceci sera étudié au cours des deux prochains cycles, voir à devoir modifier le programme annuel.

Le comité peut aussi procéder à des inspections particulières suite à des incidents dans des lieux d'exercice de chimistes membres de l'Ordre des chimistes du Québec. Ces inspections particulières ont pour but de contribuer à la recherche de solutions en vue de contribuer à prévenir et autant que possible limiter les causes de tels incidents. La collaboration des chimistes de ces lieux qui ont connu de tels incidents est bien appréciée par l'Ordre.

## Développement

L'Ordre rappelle que la présente grille d'inspection professionnelle a été adoptée par le Conseil d'administration en juin 2008. Depuis, le comité a progressivement amélioré la grille afin de tenter de répondre aux différentes problématiques qui caractérisent les domaines d'application de la chimie, notamment les secteurs de pratique des membres de l'Ordre des chimistes du Québec (protection du public).

Ainsi, une nouvelle révision de la grille a été réalisée en 2018 prenant en compte les commentaires reçus des quatre dernières années de la part des membres autoévalués et inspectés, de la part des inspecteurs et des membres du comité d'inspection professionnel ainsi que du directeur général et secrétaire, monsieur Martial Boivin, et de madame Nancy Dolan, adjointe administrative aux services juridiques. Cette dernière révision a servi pour une deuxième fois, soit pour ce cycle 2019-2020. À noter que la grille est utilisée aux fins d'autoévaluation et d'inspection.

Précédemment, l'Ordre avait demandé qu'une étude statistique du programme d'inspection soit réalisée afin d'évaluer la représentativité de l'échantillon actuel. Le Service de Consultation en Analyses de Données (SCAD) de l'UQAM, déposant son rapport le 4 avril 2016 en concluait que l'extrapolation de l'échantillon était possible, tout en visant une marge d'erreur maximale de 5 %, lorsque un échantillon additionnel de 15-20 % serait ajouté.

Ainsi, pour ce cycle d'inspection, un tri aléatoire de 15 % a été appliqué aux membres œuvrant dans des secteurs autres que ceux définis à risque.

Finalement, l'équipe d'inspecteurs qui est plus petite depuis quatre ans est davantage encadrée depuis les deux derniers cycles afin d'harmoniser davantage les inspections. Deux nouveaux inspecteurs se sont joints à l'équipe de deux. Des formations théoriques, mais surtout pratiques leur ont été fournies en août 2019, lors de trois inspections sur le terrain.

## Conclusion

En général, le comité s'est montré généralement satisfait des résultats de l'année. La conformité des membres inspectés se situant entre 62 et 100 %, ce qui est similaire au dernier cycle, et ce même avec deux nouveaux inspecteurs. À date, aucune différence significative n'est observée entre les deux groupes inspectés. C'est encourageant de constater les résultats de l'inspection professionnelle et conséquemment sur la protection du public.

## Remerciements

Je tiens à remercier les membres du comité qui ont conjugué compétences et motivations dans la réalisation de leur mandat tout au long de l'année. Je remercie également madame Nancy Dolan, adjointe à la direction et aux affaires professionnelles, qui a assuré de manière compétente et continue le soutien administratif des services d'inspection professionnelle au cours de cette période. Merci aux inspectrices et à l'inspecteur qui nous ont fait bénéficier de leurs disponibilités et de leurs compétences.

**Viviane Dewyse**, chimiste  
Présidente et secrétaire du Comité  
de l'inspection professionnelle

# INSPECTION PROFESSIONNELLE

## Inspecteurs agissant à temps plein ou à temps partiel au cours de l'exercice

	NOMBRE
Inspecteurs à temps complet (selon le barème de l'ordre)	0
Inspecteurs à temps partiel	4

## Programme de surveillance générale de l'exercice

Inspections individuelles (a. 112, al. 1)

	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
Inspections individuelles <u>pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</u> (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres <u>au cours de l'exercice</u>	415
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP <u>au cours de l'exercice</u>	415
Visites individuelles réalisées <u>au cours de l'exercice</u>	113
Rapports d'inspection dressés <u>au cours de l'exercice</u> à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés <u>au cours de l'exercice</u> à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	113
Rapports d'inspection dressés <u>au cours de l'exercice</u> à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles <u>pendantes au 31 mars de l'exercice</u>	1

## Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommiss

L'ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres en application de l'article 89 du Code des professions.

## Inspections de suivi

	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
Inspections de suivi <u>pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</u>	6
Inspections de suivi <u>réalisées au cours de l'exercice</u>	100
Rapports d'enquête dressés <u>au cours de l'exercice</u> à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Inspections de suivi <u>pendantes au 31 mars de l'exercice</u>	99

## Inspections portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
Inspections portant sur la compétence <u>pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</u>	0
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence <u>au cours de l'exercice</u> (au total)	1
Rapports d'inspection dressés <u>au cours de l'exercice</u> à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	1
Inspections portant sur la compétence <u>pendantes au 31 mars de l'exercice</u>	0

## Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

**Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice, à la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence**

	NOMBRE
Membres <u>différents</u> ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle <u>au cours de l'exercice</u>	1

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection issu du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence, au cours de l'exercice, selon la région administrative (en fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession) :

	En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession (a. 60, al. 1)	NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
		QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	VISITE	LES DEUX MÉTHODES
	À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence* :			
01	Bas-Saint-Laurent	0	0	0
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0	0
03	Capitale-Nationale	0	0	0
04	Mauricie	0	0	0
05	Estrie	0	0	0
06	Montréal	0	0	0
07	Outaouais	0	0	0
08	Abitibi-Témiscamingue	0	0	1
09	Côte-Nord	0	0	0
10	Nord-du-Québec	0	0	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0
12	Chaudière-Appalaches	0	0	0
13	Laval	0	0	0
14	Lanaudière	0	0	0
15	Laurentides	0	0	0
16	Montérégie	0	0	0
17	Centre-du-Québec	0	0	0

## Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune observation écrite ou orale d'un membre n'a été accueillie au cours de l'exercice par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle relative à une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration ou au comité exécutif au cours de l'exercice

## Suivi des recommandations adressées au Conseil d'administration

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice

## Entraves au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

	NOMBRE
Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions	0

## Informations transmises au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cours de l'exercice

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic	0

# BUREAU DU SYNDIC ET DIRECTION DES ENQUÊTES ET DES POURSUITES PÉNALES

## Discipline

Le bureau du syndic a ouvert, au cours de l'exercice, vingt-deux (22) nouvelles enquêtes issues de sources diverses. Normalement, en mars, nous aurions dû être entendus par la Cour d'appel dans un de nos dossiers où nous demandons à la cour de se prononcer sur portée réelle de la contraignabilité des tiers en vertu du *Code des professions*. Cependant, à cause de la pandémie, ce fut reporté au 4 décembre 2020, donc en 2021 ce dossier ayant débuté en 2014 devrait pouvoir finalement avancer. Même si le nombre de signalements a légèrement diminué cette année, la charge de travail est demeurée soutenue tout au long de l'exercice. Le départ à la retraite de l'un de nos syndics adjoints (non remplacé à ce jour) et un dossier d'enquête de grande envergure ayant débuté en 2015, mis en pause en 2016 et rouvert en 2017, impliquant 2 plaintes pour entraves, en sont les principales causes.

**Claude Chartrand**, chimiste  
Syndic

## Lutte à la pratique illégale et à l'usurpation de titre

Comme par les années passées, nous avons maintenu une surveillance active des différents réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, etc.) ainsi que des différents médias sur internet. Ceci nous a permis d'identifier de nombreuses infractions, principalement des cas d'usurpation du titre. Au total, 80 enquêtes ont été complétées et nous avons intenté deux (2) poursuites pénales pour usurpation de titre. Ces 2 poursuites ont connu leurs aboutissements au cours de l'exercice ainsi qu'une autre poursuite intentée au cours de l'exercice 2018-2019 qui était en appel. Dans chacun des cas, les intimés ont été condamnés à payer des amendes. Le total des amendes rattachées à ces dossiers est de 23125 \$.

De plus, nous avons fait une perquisition chez un fabricant où nous avons de la preuve de pratique illégale de la chimie, il s'agit d'un dossier de grande envergure où les informations nous ont été communiquées par un organisme provincial. Suite au confinement, les palais de justice ont été mis en pause, nous sommes donc dans l'attente d'un retour des activités pour entamer le processus de poursuite dans ce dossier. Au chapitre des amendes, nous avons encaissé 33 451 \$. En terminant, il est important de noter que pour des raisons budgétaires, le moratoire sur les poursuites pénales qui avait été imposé par les administrateurs au cours de l'exercice 2018-2019 fut prolongé pour plus de la moitié de l'exercice 2019-2020, ceci a évidemment limité nos activités dans ce secteur.

**Claude Chartrand**, chimiste  
Directeur des enquêtes et des poursuites pénales

# ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC OU DES SYNDICS AD HOC

## Composition du bureau du syndic au 31 mars

Composition du bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi

	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN*	À TEMPS PARTIEL
Syndic	0	1
Syndics adjoints, s'il y a lieu	0	1
Syndics correspondants, s'il y a lieu	0	0

## Demandses d'information et signalements adressés au bureau du syndic

Demandses d'information adressées au bureau du syndic **au cours de l'exercice** (par téléphone ou par courriel) ou signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation / délation), sans que ceux-ci ne soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, **au cours de l'exercice** (par téléphone, par courriel ou par tout autre média)

	NOMBRE
Demandses d'information adressées au bureau du syndic <u>au cours de l'exercice</u>	44
Signalements reçus par le bureau du syndic <u>au cours de l'exercice</u>	22

# ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

## Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes <u>pendantes</u> (sans décision <b>au fond</b> ) <u>au 31 mars de l'exercice précédent</u>	9
Enquêtes <u>ouvertes</u> <u>au cours de l'exercice</u> selon la source principale (au total)	22
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	6
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (exemples : employeur ; Bureau du coroner ; RAMQ ; CSST ; etc.)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'ordre	6
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'ordre ou par un membre du personnel de l'ordre	7
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	1
Total des membres visés par les enquêtes <u>ouvertes</u> <u>au cours de l'exercice</u>	22
Enquêtes <u>fermées</u> <u>au cours de l'exercice</u> (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	18
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	13
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes <u>pendantes</u> <u>au 31 mars de l'exercice</u>	10

## Décisions rendues par le bureau du syndic

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de <u>porter plainte</u> au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de <u>ne pas porter plainte</u> (au total)	18
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements	14
Enquêtes fermées pour les référer à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic (a.123.6)	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité (a.123.9)	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le professionnel	3
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	0
Enquêtes autrement fermées (à préciser au rapport annuel)	1

## Membres ayant fait l'objet d'information au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	2

## Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

**Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.**

## Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

**Aucune requête en suspension provisoire ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.**

## Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Enquêtes rouvertes à la suite d'un avis du comité de révision suggérant au syndic ou au syndic ad hoc de compléter son enquête

	NOMBRE
Enquêtes rouvertes <u>pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</u>	0
Enquêtes rouvertes <u>au cours de l'exercice</u>	1
Enquêtes rouvertes <u>fermées au cours de l'exercice</u> (au total)	1
Enquêtes où il y a eu décision de <u>porter plainte</u> au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de <u>ne pas porter plainte</u> au conseil de discipline	1
Enquêtes rouvertes <u>pendantes au 31 mars de l'exercice</u>	0

## Enquêtes des syndicats ad hoc

Enquêtes des syndicats ad hoc

	NOMBRE
Enquêtes <u>pendantes</u> (sans décision) <u>au 31 mars de l'exercice précédent</u>	0
Enquêtes <u>ouvertes au cours de l'exercice</u> (au total)	1
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision (a. 121.3)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic (a. 121.3)	1
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration (a. 121.3)	0
Enquêtes <u>fermées au cours de l'exercice</u> (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de la réception de la demande	0
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de la réception de la demande	1
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de la réception de la demande	0
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de la réception de la demande	0
Enquêtes <u>pendantes au 31 mars de l'exercice</u>	0

## Décisions rendues par les syndicats ad hoc

Décisions rendues par les syndicats ad hoc au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de (au total)	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements	0
Enquêtes fermées pour les référer au comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic ad hoc (a. 123.6)	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité (a.116, al. 4)	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	1
Enquêtes autrement fermées (à préciser au rapport annuel)	0

## État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc

PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC ET DES SYNDICATS AD HOC AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc <u>pendantes</u> au conseil de discipline <u>au 31 mars de l'exercice précédent</u>	4
Plaintes <u>portées</u> par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc au conseil de discipline <u>au cours de l'exercice</u>	1
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	6
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc <u>fermées au cours de l'exercice</u> (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	2
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc <u>pendantes</u> au conseil de discipline <u>au 31 mars de l'exercice</u>	3

## Nature des plaintes déposées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc

Nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories d'infractions

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au <u>refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne</u> (a. 57), à l' <u>utilisation illégale d'un titre de spécialiste</u> (a. 58), à l' <u>utilisation illégale du titre de docteur</u> (a. 58.1) ou à l' <u>exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession</u> (a. 59.2)	2
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la <u>collusion</u> , à la <u>corruption</u> , à la <u>malversation</u> , à l' <u>abus de confiance</u> ou au <u>trafic d'influence</u> (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	2
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (a. 122.0.1)	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

## Formation des membres du bureau du syndic

Activité de formation suivie par les membres du Bureau du syndic\* au 31 mars

	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement		
Actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

## CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

### Conciliation des comptes d'honoraires

**Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.**

# COMITÉ DE RÉVISION

## SUR LES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC

### Demands d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

	NOMBRE
Demands d'avis <u>pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</u>	0
Demands d'avis <u>reçues au cours de l'exercice</u> (au total)	1
Demands d'avis <u>présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline</u> (a. 123.4, al. 1)	1
Demands d'avis <u>présentées après le délai de 30 jours</u> (au total)	0
Demands d'avis <u>abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice</u>	0
Demands pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (total)	1
Avis rendus <u>dans les 90 jours de la réception de la demande</u> (a. 123.4, al. 3)	1
Avis rendus <u>après le délai de 90 jours</u>	0
Demands d'avis <u>pendantes au 31 mars de l'exercice</u>	0

### Nature des avis rendus par le comité de révision

Avis rendus au cours de l'exercice

	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline (a. 123.5, al. 1, par. 1)	0
Suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123.5, al. 1, par. 2)	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123.5, al. 1, par. 3)	0

Avis où le comité a, de plus, au cours de l'exercice,

	NOMBRE
Suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle (a. 123.5, al. 2)	0

### Formation des membres du comité de révision (article 121.0.1)

Activité de formation suivie par les membres du comité de révision au 31 mars

	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation au cours de l'exercice ou antérieurement		
Actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0

# CONSEIL DE DISCIPLINE

## Composition

- **Marie-Josée Corriveau**, avocate, présidente en chef
- **Lyne Lavergne**, avocate, présidente désignée
- **Jean-Guy Légaré**, avocat, président désigné
- **Chantal Perreault**, avocate, présidente désignée
- **Nancy Dolan**, secrétaire
- **Jamila Attaghrai**, chimiste
- **Marc Baril**, chimiste
- **Pierre-André Côté**, chimiste
- **Gaston Mercier**, chimiste

## ACTIVITÉS DU CONSEIL

	NOMBRE
Plaintes reçues entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020	1
Nombre et nature des décisions prononcées entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020	une (2) décision sur culpabilité, (1) décision sur sanction et une (1) décision sur requête.

### Plainte n° 07-2015-1988065-01

(déposée le 15 juin 2015)

- 2 chefs d'accusation pour avoir manqué d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle et pour avoir omis d'avoir une conduite irréprochable, le tout contrairement à l'article 3 du *Code de déontologie des chimistes* et à l'article 59.2 du *Code des professions*;
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon véridique et/ou en le trompant par de fausses déclarations, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*;
- 2 chefs d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon complète ou en omettant de donner suite dans les délais impartis à toutes les demandes formulées par le syndic, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*.

**Jugement du Tribunal des professions rendu le 3 septembre 2019**, le Tribunal :

ACCUEILLE partiellement l'appel;

À l'égard de la décision sur culpabilité :

INFIRME la décision sur culpabilité du Conseil de discipline de l'Ordre des chimistes du Québec quant aux chefs 3 et 4;

ACQUITTE l'appelant des infractions prévues aux chefs 3 et 4;

À l'égard de la décision sur sanction :

INFIRME la décision sur sanction du Conseil de discipline de l'Ordre des chimistes du Québec rendue le 8 août 2017 quant aux chefs 1, 2 et 5 a) à f);

IMPOSE une amende de 3500 \$ sur chacun des chefs à l'égard des chefs 1 et 2;

PRONONCE une période de radiation temporaire de trois mois à l'égard du chef 5 a) à f);

MAINTIENT la condamnation de l'appelant aux entiers débours en première instance;

CONDAMNE l'appelant avec 25 % de débours en appel et l'intimé à 75 %.

### Plainte n° 07-2017-2007045-01

(déposée le 30 juin 2017)

- 1 chef pour avoir entravé le syndic adjoint dans l'exercice de ses fonctions en omettant de fournir dans les délais impartis les renseignements et documents demandés par le syndic adjoint et/ou en omettant de répondre de façon complète et véridique, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*.

**Décision sur sanction rendue le 3 mai 2019**, le Conseil, unanimement :

IMPOSE à l'intimé, une période de radiation temporaire de trois mois sur le seul chef de la plainte disciplinaire;

ORDONNE que la période de radiation temporaire soit purgée à compter de la date de la réinscription de l'intimé au tableau de l'Ordre, le cas échéant;

DÉCIDE qu'un avis de la présente décision relatif à la période de radiation temporaire soit publié dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé aura son domicile professionnel, lorsque ce dernier sera réadmis au tableau de l'Ordre, le cas échéant;

CONDAMNE l'intimé au paiement des entiers déboursés, y compris les frais de publication de l'avis de radiation temporaire, le cas échéant;

ACCORDE à l'intimé un délai d'un an de la notification du mémoire de frais pour acquitter le paiement des déboursés;

AUTORISE la signification à l'intimé de la présente décision et du mémoire de frais par courriel à l'intimé;

PREND ACTE de l'engagement de l'intimé de confirmer par courriel à la secrétaire du Conseil la réception de la présente décision et du mémoire de frais, à défaut de quoi la signification devra se faire par huissier aux frais de l'intimé.

### **07-2017-1987079-02**

(déposée le 27 octobre 2017)

- 2 chefs pour avoir fait des déclarations fausses, trompeuses ou incomplètes à son employeur et à son supérieur, le tout contrairement aux articles 3, 18 et 21 du *Code de déontologie des chimistes* et aux articles 59.2 et 60.2 du *Code des professions*

Lors de l'audience sur culpabilité tenue le 5 avril 2018, le Conseil a accueilli la demande de retrait du chef 1 présentée par le plaignant.

**Décision sur culpabilité rendue le 24 mai 2019**, le Conseil, unanimement :

ACQUITTE l'intimé du chef 2 sur les articles 3, 18 et 21 du Code de déontologie des chimistes et aux articles 59.2 et 60.2 du Code des professions;

ACQUITTE l'intimé du chef 3 sur les articles 3, 18 et 21 du Code de déontologie des chimistes et aux articles 59.2 et 60.2 du Code des professions;

Le tout avec débours contre le plaignant.

Demande d'appel au Tribunal des professions le 20 juin 2019

### **07-2017-1987126-03**

(déposée le 5 décembre 2017)

- 1 chef pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en ne transmettant pas les informations et documents demandés par le syndic concernant un dossier, le tout contrairement aux articles 114, 122 et 192 du *Code des professions* ainsi qu'à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*.

**Décision sur culpabilité rendue le 7 février 2020**, le Conseil, à la majorité :

DÉCLARE l'intimé coupable du chef 1 en vertu des articles 114 et 122, et 192 du Code des professions et de l'article 76 du Code de déontologie des chimistes;

PRONONCE une suspension conditionnelle des procédures quant à l'article 192 du Code des professions et l'article 76 du Code de déontologie des chimistes;

DEMANDE à la secrétaire du Conseil de bien vouloir convoquer les parties pour une audition sur sanction dans les meilleurs délais possible.

*En attente de l'audition sur la sanction*

### **07-2019-1987126-01**

(déposée le 30 mai 2019)

- 2 chefs pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions, le tout contrairement à l'article 114 du Code des professions;
- 2 chefs pour avoir adopté une attitude indigne, discourtoise et irrespectueuse lors de rencontres avec le syndic, le tout contrairement à l'article 78 du Code de déontologie des chimistes et 59.2 du Code des professions;
- 2 chefs pour avoir utilisé une fausse identité, le tout contrairement à l'article 3 du *Code de déontologie des chimistes* et 59.2 du *Code des professions*.

Requête de l'intimé pour obtenir des précisions et en divulgation de la preuve datée du 28 septembre 2019

Audiences tenues le 21 octobre 2019 (requête de l'intimé) et les 17-18-19-20-24 et 25 février 2020 (culpabilité).

**Décision sur la requête de l'intimé pour obtenir des précisions et en divulgation de la preuve rendue oralement le 21 octobre 2019 (par écrit le 19 novembre 2019)**, le Conseil :

REJETTE globalement les demandes de M. Cozak concernant la divulgation de la preuve, de même que les demandes de précisions;

LE TOUT, déboursés à suivre.

*En attente de la décision sur culpabilité*

**Nancy Dolan**  
Secrétaire du Conseil de discipline

# CONSEIL DE DISCIPLINE

## Plaintes au conseil de discipline

	NOMBRE
Plaintes <u>pendantes</u> au 31 mars de l'exercice précédent	4
Plaintes <u>reçues</u> au cours de l'exercice (au total)	1
Plaintes portées par un <u>syndic ou un syndic adjoint</u> (a. 128, al. 1; a. 121)	1
Plaintes portées par un <u>syndic ad hoc</u> (a. 121.3)	0
Plaintes portées par <u>toute autre personne</u> (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes <u>fermées</u> au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	2
Plaintes <u>pendantes</u> au 31 mars de	3

## Nature des plaintes dites privées déposées au conseil de discipline (article 128, second alinéa)

**Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.**

## Recommandations du conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

(article 158.1, second alinéa)

**Le conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.**

## Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice (article 161)

**Aucune requête en vertu de l'article 161\* du Code n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.**

## Formation des membres du conseil de discipline (article 121.0.1)

## Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline, autre que le président, au 31 mars

	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation au cours de l'exercice ou antérieurement		
Actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0

# INFRACTIONS EN VERTU DU CHAPITRE VII DU CODE

## Enquêtes relatives aux infractions prévues au chapitre VII du Code

Enquêtes

	NOMBRE
Enquêtes <u>pendantes</u> (sans action ou décision) <u>au 31 mars de l'exercice précédent</u>	10
Enquêtes <u>ouvertes au cours de l'exercice</u> (au total)	77
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	77
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées <u>au cours de l'exercice</u> (a. 190.1)	1
Enquêtes <u>fermées au cours de l'exercice</u> (au total)	80
Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)	2
Actions non judiciaires (au total)	53
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'ordre	53
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	25
Enquêtes <u>pendantes au 31 mars de l'exercice</u>	6

## Poursuites pénales relatives aux infractions prévues au chapitre VII du Code

### Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales <u>pendantes</u> au 31 mars de l'exercice précédent	1
Poursuites pénales <u>intentées au cours de l'exercice</u> (au total)	2
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	2
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demands d'injonction adressées à la cour <u>au cours de l'exercice</u>	0
Demandes d'injonction <u>acceptées</u>	0
Demandes d'injonction <u>refusées</u>	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés <u>au cours de l'exercice</u>	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu <u>au cours de l'exercice</u>	3
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	3
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	3
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'articles 188.2.2 du Code (représailles)	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales <u>pendantes</u> (sans jugement rendu) <u>au 31 mars de l'exercice</u>	0
Jugements portés en appel <u>au cours de l'exercice</u>	0

### Amendes imposées et créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice

	MONTANT
Montant total des amendes imposées	23 125 \$
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées <u>au cours de l'exercice</u>	0 \$

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Nombre total de membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars

	NOMBRE
Membres	2992

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	NOMBRE
Hommes	1217
Femmes	1775

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative\*

	NOMBRE
1. Bas-Saint-Laurent	38
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	70
3. Capitale-Nationale	349
4. Mauricie	55
5. Estrie	133
6. Montréal	978
7. Outaouais	19
8. Abitibi-Témiscamingue	72
9. Côte-Nord	21
10. Nord-du-Québec	5
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5
12. Chaudière-Appalaches	102
13. Laval	184
14. Lanaudière	62
15. Laurentides	132
16. Montérégie	585
17. Centre-du-Québec	75
99. Hors du Québec	107

\* basé sur le lieu où le membre exerce principalement sa profession (a. 60, al. 1)

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

## Mouvements au tableau de l'Ordre

	NOMBRE
<b>MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	3002
+ Nouveaux membres <u>inscrits</u> au tableau de l'Ordre <u>au cours de l'exercice</u> (au total)	139
Permis temporaires délivrés de l'article 37 en vertu de la Charte de la langue française	14
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la Charte de la langue française	0
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r *	0
Permis délivrés en vertu de l'article 184	90
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	35
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	4
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	31
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	0
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2	0
+ Membres <u>réinscrits</u> au tableau de l'Ordre <u>au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars</u> à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	54
- Membres <u>radiés</u> du tableau de l'Ordre <u>au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars</u>	127
- Membres <u>retirés</u> du tableau de l'Ordre <u>au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars</u> (au total)	37
à la suite d'un décès	0
à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité; sabbatique; études; démission; retraite)	37
= Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)	2992
titulaire d'un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	14
titulaire d'un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la Charte de la langue française	0
titulaire d'un permis restrictif en vertu de l'article 97 de la Charte de la langue française	0
titulaire d'un permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code	0
titulaire d'un permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
titulaire d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1	1
titulaire d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 1.1	0
titulaire d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 2	0
titulaire d'un permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
titulaire d'un permis spécial en vertu d'un règlement pris en vertu de 94 r *	0
titulaire d'un permis dit régulier	2977

## Membres inscrits au tableau de l'ordre avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	NOMBRE
Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

## Autorisations spéciales

Personnes ayant détenu, au cours de l'exercice, une autorisation spéciale d'exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre, s'il y a lieu, ou de porter un titre réservé aux membres de l'Ordre

	NOMBRE
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale <u>au cours de l'exercice</u>	1

# CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE DÉTENUS PAR LES MEMBRES AU 31 MARS

## Certificats de spécialiste

	NOMBRE
Membres de l'Ordre titulaire d'au moins un certificat de spécialiste <u>au 31 mars de l'exercice précédent</u> *	94
+ Certificats de spécialiste <u>délivrés au cours de l'exercice</u>	2
- Certificats de spécialiste <u>révoqués au cours de l'exercice</u>	0
- Certificats de spécialiste <u>suspendus le ou vers le 31 mars</u>	0
Membres de l'Ordre titulaire d'au moins un certificat de spécialiste en vigueur <u>au 31 mars</u> (au total)	94

## Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars titulaire d'un certificat de spécialiste

	NOMBRE
Biochimie clinique	94





# RAPPORT FINANCIER ANNUEL au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant .....	45
Résultats .....	48
Bilan .....	49
Évolution de l'actif net .....	50
Flux de trésorerie .....	51
Notes complémentaires .....	52
Annexe .....	60



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autre point*

Les états financiers de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 26 juin 2019.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

#### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Wazars, S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Montréal, le 9 juillet 2020

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, C.A., permis de comptabilité publique n° A111096

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC****RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
<b>PRODUITS</b>		
Cotisation des membres (annexe A)	1 149 193 \$	1 088 976 \$
Admission (annexe B)	37 984	61 332
Revenu de placement (annexe C)	19 593	14 985
Amendes et autres remboursements (annexe D)	42 710	36 800
Autres revenus (annexe E)	45 226	83 132
	<b>1 294 706</b>	<b>1 285 225</b>
<b>CHARGES</b>		
Admission (annexe F)	157 127	154 660
Formation continue (annexe G)	446	1 220
Normes/soutien à l'exercice (annexe H)	16 637	13 602
Inspection (annexe I)	54 819	30 671
Conseil de discipline (annexe J)	66 997	14 204
Bureau du syndic (annexe K)	152 105	221 785
Pratique illégale (annexe L)	134 989	83 576
Communication (annexe M)	233 720	204 857
Administration (annexe N)	525 493	564 437
	<b>1 342 333</b>	<b>1 289 012</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(47 627) \$</b>	<b>(3 787) \$</b>

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

BILAN

31 MARS 2020

	2020	2019
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	1 096 023 \$	1 107 580 \$
Débiteurs (note 4)	1 598	1 864
Placements (note 3)	66 188	14 829
Placements CPG	-	150 000
Frais payés d'avance	32 393	47 161
	1 196 202	1 321 434
<b>PLACEMENTS</b> (note 3)	138 888	310 003
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b> (note 5)	48 871	28 862
	<b>1 383 961 \$</b>	<b>1 660 299 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	346 253 \$	392 866 \$
Revenus perçus d'avance (note 8)	896 698	1 078 796
	1 242 951	1 471 662
<b>ACTIF NET</b>		
<b>NON AFFECTÉ</b>	91 942	159 774
<b>INVESTI EN IMMOBILISATION</b>	49 068	28 863
	141 010	188 637
	<b>1 383 961 \$</b>	<b>1 660 299 \$</b>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur

 administrateur

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Investi en immo- bilisation	Non affecté	2020 Total	2019 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	28 863 \$	159 774 \$	188 637 \$	192 424 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(15 627)	(32 000)	(47 627)	(3 787)
Investi en immobilisation	35 832	(35 832)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	49 068 \$	91 942 \$	141 010 \$	188 637 \$

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(47 627) \$	(3 787) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 512	18 228
Amortissement des immobilisations incorporelles	14 313	-
	(31 802)	14 441
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	266	10 362
Frais payés d'avance	14 768	3 235
Créditeurs	(46 615)	59 432
Revenus perçus d'avance	(182 098)	93 722
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(245 481)</b>	<b>181 192</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Investissement CPG	150 000	(150 000)
Variation nette des placements	119 756	7 322
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 832)	(5 767)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>233 924</b>	<b>(148 445)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(11 557)</b>	<b>32 747</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>1 107 580</b>	<b>1 074 833</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>1 096 023 \$</b>	<b>1 107 580 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## 1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Ordre des chimistes du Québec (l'Ordre) est constitué en vertu du Code des professions et de la Loi sur les chimistes professionnels. Il est considéré comme un organisme à but non lucratif du point de vue fiscal. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations professionnelles et les revenus de placement sont comptabilisés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations perçues au 31 mars 2020 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance au bilan.

### Utilisation des estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, au résultat net de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments importants qui nécessitent le recours à des estimations est la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, ainsi que l'évaluation de la juste valeur marchande des placements.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements, des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	<u>Période</u>
Mobilier	5 ans
Informatique	3 ans
Site Web	5 ans
Logiciel informatique	sera amorti sur 3 ans

### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### **Ventilation des charges**

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des budgets accordés de chacune des activités (annexe P).

### **Monnaie de présentation et conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les états financiers de l'Ordre sont présentés en devise canadienne, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de l'Ordre. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À chaque arrêté des comptes, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture. Les écarts de change qui résultent des opérations sont inscrits au résultat net de l'exercice.

## **3. PLACEMENTS**

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les placements à long terme se composent de titres négociables et de titres cotés d'une valeur de 138 899 \$. Ces placements sont évalués à la juste valeur.

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2020**

**4. DÉBITEURS**

	2020	2019
Intérêts à recevoir	140 \$	139 \$
Comptes à recevoir	1 458	1 725
	<b>1 598 \$</b>	<b>1 864 \$</b>

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			2020	2019
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier	27 191 \$	27 191 \$	-	-
Informatique	62 961	50 477	12 484	1 716
Site Web	625 252	612 418	12 834	27 146
Améliorations locatives	28 256	28 256	-	-
Autres actifs	13 243	13 243	-	-
Logiciel informatique	23 553	-	23 553	-
	<b>780 456 \$</b>	<b>731 585 \$</b>	<b>48 871 \$</b>	<b>28 862 \$</b>

**6. CRÉDITEURS**

	2020	2019
Comptes fournisseurs et frais courus	85 319 \$	31 156 \$
Salaires et vacances à payer	34 664	44 062
Sommes à payer à l'État	-	20 363
Taxes à la consommation à payer	109 370	151 272
Office des professions et assurance responsabilité	116 900	146 013
	<b>346 253 \$</b>	<b>392 866 \$</b>

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2020****7. SOMMES PERÇUES DES MEMBRES**

Au cours de l'exercice, l'Ordre a perçu de ses membres des sommes pour le compte d'une tierce partie, selon la répartition suivante :

	2020	2019
<b>Sommes perçues des membres</b>		
Office des professions du Québec	64 757 \$	82 426 \$
Programme d'assurance responsabilité	69 104	65 618
Frais de courtage	11 600	11 600
	<b>145 461 \$</b>	<b>159 644 \$</b>

**8. REVENUS PERÇUS D'AVANCE**

Les apports reportés représentent des ressources reçues ou à recevoir au cours de l'exercice qui, non dépensées en vertu d'affectation, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement d'un exercice subséquent ou d'activités non effectuées. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	1 078 796 \$	985 074 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(1 139 462)	(1 077 272)
Montants reçus au cours de l'exercice	957 364	1 170 994
Solde de fin de l'exercice	<b>896 698 \$</b>	<b>1 078 796 \$</b>

**9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'engagement pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 54 522 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021	46 733 \$
2022	7 789 \$

L'engagement pris par l'Ordre en vertu d'un contrat de location de matériel informatique totalise 6 112 \$ et les versements au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2021	2 292 \$
2022	2 292 \$
2023	1 528 \$

## 10. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, le gouvernement québécois a recommandé un confinement général de la population et une distanciation sociale en lien avec l'apparition d'un virus, appelé la COVID-19. L'Ordre a mis des mesures en place, entre autres, le report à juin des paiements de cotisation pour l'exercice 2020-2021 qui étaient prévus en mars 2020. À la date de publication des états financiers, il est impossible de mesurer les impacts financiers de cette pandémie sur la situation financière de l'Ordre.

À la fin de l'exercice, un litige en cours de réclamation a été confirmé. Les frais d'honoraires professionnels ainsi que l'issue de cette réclamation seront couverts par les assurances responsabilité de l'Ordre. De l'avis de la direction, il est impossible d'évaluer le montant maximum de cette réclamation.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Pour les promesses de dons, l'Ordre ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'Ordre réalise parfois des opérations en devise étrangère et, par conséquent, certains éléments du bilan et du résultat peuvent être exposés aux fluctuations des devises.

### Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

## 12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
<b>ANNEXE A – COTISATION DES MEMBRES</b>		
Cotisation annuelle	1 139 468 \$	1 077 271 \$
Réinscription	9 725	11 705
	<b>1 149 193 \$</b>	<b>1 088 976 \$</b>
<b>ANNEXE B – ADMISSION</b>		
Admission	36 425 \$	58 627 \$
Cours stages et examen	1 559	1 200
Frais d'admission	-	1 505
	<b>37 984 \$</b>	<b>61 332 \$</b>
<b>ANNEXE C – REVENU DE PLACEMENT</b>		
Dividende net	13 212 \$	13 331 \$
Gain (perte) non réalisé sur placements	5 980	1 070
Intérêt sur placements	401	584
	<b>19 593 \$</b>	<b>14 985 \$</b>
<b>ANNEXE D – AMENDES ET AUTRES REMBOURSEMENTS</b>		
Infraction par un non-membre	32 931 \$	22 187 \$
Discipline	9 779	14 613
	<b>42 710 \$</b>	<b>36 800 \$</b>
<b>ANNEXE E – AUTRES REVENUS</b>		
Publicité	30 610 \$	19 729 \$
Autres revenus	7 222	6 761
Vente de matériel	3 710	11 462
Intérêts autres	1 625	661
Publication de l'Ordre	1 353	-
Frais de manutention	706	901
Commanditaire	-	24 250
Formation continue et colloque	-	19 368
	<b>45 226 \$</b>	<b>83 132 \$</b>

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
<b>ANNEXE F – ADMISSION</b>		
Salaires et charges sociales	75 157 \$	71 995 \$
Quote-part des frais généraux	50 209	51 088
Frais de transaction crédit	30 325	29 620
Honoraires professionnels	1 330	1 883
Poste, fournitures, photocopie et imprimerie	43	-
Autres	43	-
Hôtel, déplacement et représentation	20	74
	<b>157 127 \$</b>	<b>154 660 \$</b>

<b>ANNEXE G – FORMATION CONTINUE</b>		
Frais de déplacement et représentation	266 \$	962 \$
Quote-part des frais généraux	180	183
Poste, fournitures, photocopie et imprimerie	-	75
	<b>446 \$</b>	<b>1 220 \$</b>

<b>ANNEXE H – NORMES/SOUTIEN À L'EXERCICE</b>		
Honoraires contentieux	16 637 \$	13 602 \$

<b>ANNEXE I – INSPECTION</b>		
Salaires et charges sociales	33 239 \$	17 811 \$
Hôtel, déplacements et représentation	14 493	6 313
Quote-part des frais généraux	6 044	6 150
Formation	475	-
Poste, fournitures, photocopie et imprimerie	442	397
Téléphone et Internet	126	-
	<b>54 819 \$</b>	<b>30 671 \$</b>

<b>ANNEXE J – CONSEIL DE DISCIPLINE</b>		
Honoraires contentieux	33 682 \$	-
Honoraires professionnels	16 566	4 590
Hôtel, déplacements et représentation	9 169	4 843
Location de salle	6 840	2 825
Formation	600	-
Poste, fournitures, photocopie et imprimerie	129	-
Autres	11	1 946
	<b>66 997 \$</b>	<b>14 204 \$</b>

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
<b>ANNEXE K – BUREAU DU SYNDIC</b>		
Salaires et charges sociales	101 643 \$	99 711 \$
Honoraires contentieux	40 145	116 592
Quote-part des frais généraux	4 867	4 932
Honoraires professionnels	2 386	-
Formation	1 727	550
Hôtel, déplacements et représentation	1 337	-
	<b>152 105 \$</b>	<b>221 785 \$</b>

<b>ANNEXE L – PRATIQUE ILLÉGALE</b>		
Honoraires contentieux	96 256 \$	41 374 \$
Salaires et charges sociales	34 654	41 425
Honoraires professionnels	2 595	246
Formation	655	-
Quote-part des frais généraux	479	507
Hôtel, déplacements et représentation	323	24
Autres	27	-
	<b>134 989 \$</b>	<b>83 576 \$</b>

<b>ANNEXE M – COMMUNICATION</b>		
Salaires et charges sociales	115 846 \$	117 584 \$
Quote-part des frais généraux	64 073	65 194
Honoraires professionnels	32 656	-
Conception – revue	10 383	5 290
Dons et promotion	9 334	10 085
Hôtel, déplacements et représentation	730	1 235
Publicité	503	-
Formation	195	-
Poste, fournitures, photocopie et imprimerie	-	4 983
Autres	-	486
	<b>233 720 \$</b>	<b>204 857 \$</b>

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
<b>ANNEXE N – ADMINISTRATION</b>		
Salaire et charges sociales du DG	168 345 \$	144 867 \$
Salaires et charges sociales	79 990	140 193
Quote-part des frais généraux	73 628	74 916
Quote-part des salaires généraux	51 141	-
Honoraires contentieux	44 641	-
Salaire et charges sociales du président	43 378	42 734
Conseil d'administration	30 359	45 755
Cotisation CIQ	19 053	18 962
Hôtel, déplacement et repas du président	7 181	6 218
Assemblée générale	5 370	71 386
Hôtel, déplacement et repas du DG	1 581	8 008
Poste, fournitures, photocopie et imprimerie	789	3 487
Autres	37	2 334
Honoraires professionnels	-	3 371
Formation	-	1 200
Hôtel, déplacements et représentation	-	1 006
	<b>525 493 \$</b>	<b>564 437 \$</b>

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
<b>ANNEXE O</b>		
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		
Location de salle	2 478 \$	3 379 \$
Formation	2 020	3 716
Déplacements et séjours	8 279	3 678
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	2 533	664
Honoraires professionnels	15 049	34 318
Honoraires contentieux	-	-
Autres	-	-
	<b>30 359 \$</b>	<b>45 755 \$</b>
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b>		
Location de salle	5 000 \$	6 146 \$
Déplacements et séjours	-	61 604
Télécommunication	-	-
Honoraires professionnels	370	1 225
Autres	-	2 411
	<b>5 370 \$</b>	<b>71 386 \$</b>

**ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC****ANNEXE REQUISE EN VERTU DU RÉGLEMENT SUR LE RAPPORT  
ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020  
(non auditée)**

	2020	2019
<b>ANNEXE P – RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ</b>		
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
Loyer et entretien des locaux	50 519 \$	50 767 \$
Taxes foncières	12 480	11 312
Fournitures de bureau	2 083	3 123
Logiciel	14 435	6 164
Base de données de membres	4 698	13 690
Entretien et réparation d'équipement	40 576	46 296
Location d'équipement	2 692	2 692
Assurance	7 070	6 992
Amortissement	15 824	18 228
Frais postaux et messageries	2 229	3 036
Coût du matériel vendu	4 882	17 122
Téléphone et Internet	13 074	13 683
Honoraires auditeurs	10 255	5 490
Honoraires professionnels	8 375	-
Hôtel, déplacements et représentation	64	2 802
Accommodation du bureau	780	848
Abonnements	3 423	-
Pénalité et intérêt	1 493	691
Frais bancaires	4 778	-
Frais divers	35	34
	<b>199 765 \$</b>	<b>202 970 \$</b>
<b>RÉPARTITION PAR FONCTION</b>		
Admission	50 209 \$	51 088 \$
Formation continue	180	183
Inspection	6 044	6 150
Bureau du syndic	4 867	4 932
Pratique illégale	479	507
Communication	64 073	65 194
Administration	73 913	74 916
	<b>199 765 \$</b>	<b>202 970 \$</b>





ORDRE  
DES CHIMISTES  
DU QUÉBEC

Place du Parc  
300, rue Léo-Pariseau, bureau 2199  
Montréal (Québec) H2X 4B3

514 844-3644  
[www.ocq.qc.ca](http://www.ocq.qc.ca)

